



Commission scolaire
du Fleuve-et-des-Lacs

Politique # 31 (2008)

Saines habitudes de vie

TABLE DES MATIÈRES

Une politique intégrative	2
1.0 Objectif général	2
2.0 Buts de la politique.....	2
3.0 Destinataires	2
4.0 Principes	3
5.0 Domaines d'intervention visés par la politique.....	3
5.1 L'environnement scolaire.....	3
5.2 L'éducation, la promotion et la communication	4
5.3 La mobilisation avec des partenaires	5
6.0 Rôles et responsabilités.....	5
6.1 Les actions de la Commission scolaire	5
6.2 Les actions de la direction générale.....	5
6.3 Les actions concertées des différents services.....	6
6.4 Les actions spécifiques aux différents services	6
6.5 Les actions et la composition du comité intégrateur	6
6.6 Les actions des écoles et des centres.....	7
7.0 Le suivi du déploiement des orientations.....	7
8.0 Évaluation	7
9.0 Bibliographie	7

ANNEXES

Tableau 1 :	Synthèse des orientations de la politique cadre
Tableau 2 :	Priorités pour le déploiement des orientations
Tableau 3 :	Calendrier de mise en œuvre des orientations liées à une saine alimentation
Tableau 4 :	Rôles et responsabilités des différents services

UNE POLITIQUE INTÉGRATIVE

Le titre donné à cette politique stipule l'intention de la Commission scolaire d'en faire une politique **encadrant tous les domaines, programmes, interventions, actions, plans d'action servant à améliorer la santé des jeunes et adultes sous sa juridiction.**

Par cette politique sur les saines habitudes de vie, la Commission scolaire veut donc s'assurer que tous, nous prenons les moyens nécessaires pour favoriser l'état de santé optimal de notre population étudiante.

Cette politique entend donc développer des mécanismes de responsabilisation locale visant des actions durables, cohérentes, adaptées aux besoins des jeunes et des étudiants adultes ainsi que leur famille.

Cette politique s'inscrit dans une vision globale et les actions retenues devront être intégrées de façon cohérente aux projets éducatifs et aux plans de réussite des écoles de même qu'au plan stratégique de la Commission scolaire.

1.0 OBJECTIF GÉNÉRAL

Devant les statistiques alarmantes concernant la santé des jeunes et, en lien avec les orientations de son plan stratégique, la Commission scolaire croit fermement que la réussite personnelle et scolaire des jeunes passe, entre autres, par le développement de saines habitudes favorisant un équilibre de vie.

Pour l'instant, cette politique vise à soutenir les actions ministérielles pour le développement de **saines habitudes alimentaires** et un **mode de vie physiquement actif** et à cibler des actions locales à déployer dans nos milieux. D'autres domaines d'intervention sont susceptibles de s'ajouter et venir s'inscrire dans la vision globale de la santé que cette politique veut développer.

2.0 BUTS DE LA POLITIQUE

Cette politique a pour but de soutenir les milieux scolaires dans l'actualisation de la politique cadre du ministère. Elle veut également inciter les milieux à offrir un environnement favorable à l'adoption de saines habitudes alimentaires et un mode de vie physiquement actif. Le développement des compétences personnelles des élèves à cet égard est un incontournable et doit s'inscrire au quotidien. Elle entend donc :

- 2.1 préciser les orientations et les moyens d'action prioritaires que la Commission scolaire entend prendre en vue d'assurer le développement de jeunes en santé;
- 2.2 définir les rôles et les responsabilités spécifiques des divers intervenants dans l'application de cette politique.

3.0 DESTINATAIRES

Cette politique s'adresse principalement aux directeurs des services de la Commission scolaire, au personnel de direction des écoles et des centres ainsi qu'aux conseils d'établissement des écoles.

Cette politique ne pourra être mise en œuvre et s'enraciner dans les milieux sans l'apport d'autres personnels. Il s'agit du personnel enseignant et professionnel des milieux scolaires, du personnel des services alimentaires et des services de garde en milieu scolaire, des responsables de la vie sportive et culturelle, des comités ou associations de parents et des conseils d'élèves.

La politique cadre du ministère de l'Éducation, des Loisirs et du Sport interpelle également les parents ainsi que le personnel du réseau de la santé et des services sociaux, le personnel du MAPAQ (ministère de l'Agriculture et de la préparation des aliments du Québec) et d'autres ministères, organismes et partenaires de la communauté (municipalités, organismes communautaires, clubs sociaux, ...) intéressés par

la santé des jeunes et les convie à devenir des partenaires avec la Commission scolaire à la réalisation de l'objectif ultime : développer une génération équilibrée, en santé et physiquement active.

4.0 **PRINCIPES**

Toute politique doit être construite sur la base de principes connus et partagés par tous les destinataires. Voici ceux sur lesquels nous pouvons espérer un consensus :

- l'environnement dans lequel vivent les jeunes et les étudiants adultes, le milieu scolaire dans notre cas, doit favoriser l'adoption de saines habitudes de vie dont les habitudes alimentaires et un mode de vie physiquement actif.
- en agissant de façon simultanée sur tous les aspects de la santé dont l'alimentation et l'activité physique, on optimise les effets positifs sur la qualité de vie des jeunes.
- il faut tenir compte des réalités du milieu et des ressources disponibles, bonifier les initiatives déjà mises en place, questionner les habitudes établies.
- toutes les actions en matière d'alimentation et d'activités physiques doivent être arrimées aux encadrements scolaires actuels : le Programme de formation de l'école québécoise, le plan stratégique de la Commission scolaire, les programmes des services complémentaires, le projet éducatif et le plan de réussite de chaque école.
- la recherche d'une continuité entre les différents ordres d'enseignement quant à l'offre d'un environnement favorisant l'adoption de saines habitudes de vie et d'un mode de vie physiquement actif est primordial.
- les domaines visés par cette politique ne sont donc pas exclusifs. D'autres aspects importants s'y grefferont pour une qualité de vie optimale comme l'environnement, le développement durable, la lutte à la pauvreté ou l'égalité des chances de réussite d'un parcours scolaire.

5.0 **DOMAINES D'INTERVENTION VISÉS PAR LA POLITIQUE**

À l'instar de la politique-cadre, cette politique propose au milieu d'intervenir simultanément dans trois domaines :

- l'environnement scolaire;
- l'éducation, la communication et la promotion de saines habitudes de vie;
- les partenariats scolaires et communautaires visant l'adoption d'une saine alimentation et d'un mode de vie physiquement actif.

5.1 L'ENVIRONNEMENT SCOLAIRE

Compte tenu du temps que le jeune ou l'étudiant adulte passe à l'école et de la mission de cette institution, l'environnement scolaire est une composante essentielle à considérer dans une démarche d'adoption de saines habitudes de vie.

5.1.1 **L'environnement scolaire et les saines habitudes alimentaires**

L'alimentation des jeunes est une responsabilité partagée principalement entre les parents, le milieu scolaire et l'étudiant lui-même. Établir une politique sur l'alimentation en milieu scolaire n'a pas pour but de déresponsabiliser le milieu familial mais plutôt que le milieu d'enseignement offre un environnement favorable à la saine alimentation.

Cette politique de Commission scolaire endosse les 3 grandes orientations et leurs composantes retenues dans la politique cadre du ministère :

- offrir une alimentation variée et privilégier les aliments de bonne valeur nutritive;
- éliminer les aliments à faible valeur nutritive de l'offre alimentaire;
- offrir des lieux adéquats et des conditions favorables lors des repas.

Ces orientations sont assorties de 16 composantes prioritaires dont 4 sont applicables dès janvier 2008 et 13 dès septembre 2008 (Tableau 1, thème 1 : les composantes prioritaires et les échéances d'application dans le milieu scolaire).

Ces orientations interpellent les milieux scolaires (jeunes et adultes), leurs services de garde, les fournisseurs de services alimentaires, les services de traiteur et de cafétéria.

5.1.2 L'environnement scolaire et le mode de vie physiquement actif

L'expression «mode de vie physiquement actif» fait ici référence à un mode de vie où, dans un contexte sécuritaire, des activités physiques ou sportives sont intégrées dans le quotidien, que ce soit pour le loisir ou les déplacements.

Il est demandé à l'école de prendre à sa charge une bonne partie du temps recommandé (une heure par jour d'activités physiques d'intensité moyenne ou élevée) et rejoindre en priorité les jeunes qui sont peu engagés dans des activités physiques ou qui ne le sont pas du tout.

A l'instar de la politique cadre, 3 grandes orientations sont retenues :

- augmenter les occasions d'être actif physiquement, principalement à l'occasion des récréations, de l'heure du dîner, des périodes de service de garde ou dans le cadre des activités parascolaires;
- offrir des activités qui tiennent compte des intérêts variés des jeunes et des étudiants adultes et qui sont adaptées à leurs capacités;
- aménager et animer les aires intérieures et extérieures pour optimiser les occasions d'être actif physiquement.

Afin de soutenir les milieux scolaires dans l'élaboration de leur plan d'action, et sans limiter la créativité des milieux, ces 3 orientations sont assorties d'actions jugées efficaces ou prometteuses pour favoriser la pratique d'activités physiques. Les actions proposées s'harmonisent aux recommandations énoncées dans la *Proposition du directeur de santé publique au milieu scolaire pour contrer le désengagement des jeunes face à la pratique d'activités physiques* (Tableau 1, thème 1: actions jugées efficaces et prometteuses pour développer un mode de vie physiquement actif).

5.2 L'ÉDUCATION, LA PROMOTION ET LA COMMUNICATION

Afin que les élèves améliorent de façon durable leur santé, il ne faut pas uniquement leur offrir un environnement scolaire favorable. Il faut les responsabiliser afin qu'ils agissent à l'extérieur de l'école en cohérence avec les saines habitudes qu'ils y acquièrent.

La modification de l'environnement ne peut être complètement efficace sans les activités d'éducation, de sensibilisation et de promotion de saines habitudes de vie auprès des jeunes, de leurs familles et des intervenants du milieu scolaire.

2 grandes orientations sont retenues :

- mettre en place différentes activités d'éducation et de promotion qui favorisent une saine alimentation et un mode de vie physiquement actif;
- informer périodiquement les parents et la communauté des différentes actions mises en place afin qu'ils soutiennent les efforts du milieu scolaire et assurent une continuité.

Elles sont assorties d'actions présentées à titre d'inspiration (Tableau 1, thème 2).

5.3 LA MOBILISATION AVEC DES PARTENAIRES

Les orientations en matière de saine alimentation et de mode de vie physiquement actif ne pourront se concrétiser et s'étendre au milieu de vie des jeunes et des étudiants adultes qu'avec l'aide de partenaires. Plusieurs structures déjà établies peuvent soutenir le milieu scolaire : concertation entre le réseau de la santé et des services sociaux et celui de l'éducation, collaboration avec les familles et les organismes de la communauté, entente de principe avec les municipalités...

L'orientation retenue :

- établir ou consolider des partenariats avec la communauté (Tableau 1, thème 3 : des actions présentées à titre d'inspiration).

6.0 **RÔLES ET RESPONSABILITÉS**

Le succès de la mise en œuvre de cette politique repose sur l'appui du MELS, de la Commission scolaire et l'engagement des écoles et des centres. Les jeunes pourront manger mieux et bouger plus dans les établissements scolaires si les orientations retenues pour les 2 premiers domaines traités dans cette politique sont traduites par des actions concrètes dans les écoles et les centres. La mise en œuvre peut prendre un temps variable selon les milieux mais certaines actions doivent l'être rapidement (Tableaux 2 et 3, *Priorités pour le déploiement des orientations* et *Calendrier de mise en œuvre des orientations liées à une saine alimentation*).

6.1 LES ACTIONS DE LA COMMISSION SCOLAIRE

- adopter la politique locale pour le développement de saines habitudes de vie chez les étudiants jeunes et adultes de son territoire en tenant compte de la politique du MELS et des indications de calendrier incluses dans les tableaux en annexe. S'assurer que des plans d'action d'école et de centre soient dressés et visent la mise en œuvre intégrée de cette politique;
- s'assurer du déploiement de la politique cadre et de la politique locale dans les écoles et les centres;
- évaluer l'implantation de la présente politique et en faire état dans son rapport annuel.

6.2 LES ACTIONS DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

- s'assure, auprès des responsables des différents services, de la mise en œuvre de cette politique dans un plan d'action intégré à la planification annuelle (Tableau 4 : liste non exhaustive des actions des services);
- s'assure que des plans d'action d'école et de centre sont dressés et visent la mise en œuvre intégrée de cette politique;
- en tenant compte des avis du comité intégrateur, cibler des actions à prendre pour assurer la santé et la mise en forme des jeunes et des adultes sous sa responsabilité et ce dans le cadre des services centralisés et inscrire ces actions dans le plan annuel;
- s'assure de partenariats avec la communauté en vue d'actualiser les orientations de sa politique;
- avec les responsables des Services, dresse un plan triennal de communication des actions visant le développement de saines habitudes de vie chez les jeunes;
- chaque année, s'assure qu'un bilan de l'implantation de la politique cadre soit fait par les services et ce, à l'aide du comité intégrateur et d'outils de lecture fournis par le MELS;
- rend compte annuellement aux commissaires de l'évolution du dossier.

6.3 LES ACTIONS CONCERTÉES DES DIFFÉRENTS SERVICES

Pour implanter une politique intégrative des différents programmes ou plans d'action impliquant la santé des jeunes et des adultes, un travail de concertation est essentiel. Certaines actions interpellent tous les services :

- à l'aide d'une grille élaborée par le MELS et en partenariat avec les écoles et les centres, dresser un portrait de la situation locale à l'égard des orientations de la politique-cadre du MELS pour une saine alimentation et un mode de vie physiquement actif et diffuser ce portrait;
- former un comité rassemblant les principaux intervenants dans le dossier de la santé des jeunes (responsables de l'approche École en santé, CLSC, MESSS, MAPAQ, nutritionniste, autres responsables...) et assurer l'animation de ce comité;
- analyser les plans d'action des écoles et voir à la répartition équitable des argents investis par le MELS et la Commission scolaire;
- s'assurer de l'intégration des différentes offres de mise à jour dans le plan de formation annuel.

6.4 LES ACTIONS SPÉCIFIQUES AUX DIFFÉRENTS SERVICES

D'autres responsabilités sont spécifiques à chacun des services (Tableau 4 en annexe).

6.5 LES ACTIONS ET LA COMPOSITION DU COMITÉ INTÉGRATEUR

6.5.1 Actions

- s'assurer de la compréhension de la politique cadre du MELS et des actions que le MELS entreprendra pour faciliter les démarches des différents milieux;
- s'assurer de la compréhension de la politique de la Commission scolaire et des actions que cette dernière entreprendra et soutenir la diffusion dans les écoles, les centres et les autres organismes représentés;
- s'assurer de l'actualisation de cette politique sur les saines habitudes de vie dans le plan de réussite des écoles et centres au même titre que l'approche École en santé;
- à l'aide d'outils pertinents et d'informations récentes, dresser une liste d'actions pouvant aider le virage santé que doivent entreprendre les écoles, les centres, les services connexes et les partenaires;
- proposer des actions que la Commission scolaire pourrait mettre de l'avant dans son plan d'action annuel.

6.5.2 Composition

s'assurer d'une représentation équitable des différents groupes ou professionnels impliqués dans ce dossier :

- direction des écoles et des centres;
- enseignants;
- professionnels;
- personnel de soutien;
- membres du MSSS
- représentants de la communauté (municipalité, M.R.C...);
- membres du comité de parents
- direction des Services

6.6 LES ACTIONS DES ÉCOLES ET DES CENTRES

- auprès de tout le personnel incluant le personnel des services de garde, s'assurer de la compréhension et du respect de la politique du MELS et de la politique intégrative de la Commission scolaire sur les saines habitudes de vie;
- inscrire dans leur planification (plan de réussite, projet éducatif, plan d'action...) leur stratégie d'implantation des orientations de la politique en tenant compte des indications de calendrier incluses dans les tableaux en annexe;
- mettre en place les composantes liées aux orientations en matière de saine alimentation (Tableau 3 : calendrier de déploiement des 16 composantes prioritaires);
- mettre en place des actions pour actualiser les orientations en matière de mode de vie physiquement actif (Tableau 1 : actions jugées efficaces et prometteuses);
- mettre en place des actions pour actualiser les orientations en matière d'éducation, de promotion et de communication (Tableau 1 : actions présentées à titre d'inspiration);
- établir des partenariats avec la communauté en vue d'actualiser les orientations de la politique locale (Tableau 1 : actions présentées à titre d'inspiration);
- participer au comité intégrateur de mise en place et de suivi de la politique;
- s'assurer de la participation des personnels aux activités de formation et d'information du MELS, du MSSS et du MAPAQ et du suivi dans les écoles, les centres, les services de garde, les services de cantine et de cafétéria;
- s'assurer que les outils d'information destinés aux parents, aux enseignants et aux élèves soient distribués dans les milieux.

7.0 LE SUIVI DU DÉPLOIEMENT DES ORIENTATIONS

- La Direction générale s'assure de la mise en place des plans d'action des écoles, des centres et des différents services de la commission scolaire;
- la Commission scolaire fournit un bilan annuel de la mise en œuvre de la politique du MELS tout en évaluant l'implantation de sa politique locale.

8.0 ÉVALUATION

En 2009, la Commission scolaire participera à une évaluation ministérielle de l'implantation de la politique pour une saine alimentation et un mode de vie physiquement actif.

En 2009, la Commission scolaire s'assurera de la mise en œuvre de sa politique locale dans les milieux grâce à la consultation du MELS et au dépôt des rapports annuels des écoles et des centres.

En 2009, la Commission scolaire fournira aux établissements d'enseignement une rétroaction visant à augmenter l'efficacité en signalant des façons d'améliorer la mise en œuvre.

En 2011, la Commission scolaire participera à l'évaluation de l'atteinte des objectifs de la politique du MELS et de sa politique locale.

9.0 BIBLIOGRAPHIE

Cette politique est largement inspirée de la politique-cadre du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport intitulée «Pour un virage santé à l'école».

QUÉBEC. MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION (2001)

Programme de formation de l'école québécoise-Éducation préscolaire, enseignement primaire.

QUÉBEC. MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DU LOISIR ET DU SPORT (2003)

Programme de formation de l'école québécoise-Enseignement secondaire, premier cycle.

QUÉBEC. COMITÉ NATIONAL D'ORIENTATION ÉCOLE EN SANTÉ ET COLLABORATEURS (2005)
École en santé-Guide à l'intention du milieu scolaire et de ses partenaires pour la réussite éducative, la santé et le bien-être des jeunes

QUÉBEC. MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DU LOISIR ET DU SPORT (2003)
Deux réseaux, un objectif : le développement des jeunes. Entente de complémentarité des services entre le réseau de la santé et des services sociaux et le réseau de l'éducation.

QUÉBEC. MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DU LOISIR ET DU SPORT, DIRECTION DE L'ADAPTATION SCOLAIRE ET DES SERVICES COMPLÉMENTAIRES (2002) Les services éducatifs complémentaires: essentiels à la réussite

QUÉBEC. COMMISSION SCOLAIRE DU FLEUVE-ET-DES-LACS (2003)
Plan stratégique de développement 2003-2008, Une grande mission d'éducation, une vision commune de la réussite

Adoptée le 5 février 2008
Par la résolution # 2008-204-CC

TABLEAU 1 SYNTHÈSE DES ORIENTATIONS DE LA POLITIQUE-CADRE

THÈME 1 : ENVIRONNEMENT SCOLAIRE

	Orientations	Composantes prioritaires
Saine alimentation	1. Offrir une alimentation variée et privilégier les aliments de bonne valeur nutritive	<ol style="list-style-type: none"> 1. Offrir des repas composés d'aliments des quatre groupes du <i>Guide alimentaire canadien</i> : légumes et fruits; produits céréaliers; lait et substituts; viande et substituts 2. Composer une assiette principale comprenant au moins un légume d'accompagnement 3. Faire place à une variété de fruits et de légumes 4. Faire place à une variété de jus de fruits purs à 100 % (non sucrés) et de jus de légumes, en plus du lait et de l'eau 5. Privilégier les produits céréaliers à grains entiers 6. Offrir des desserts et collations à base de fruits, de produits laitiers et de produits céréaliers à grains entiers, et éviter ceux riches en matières grasses et en sucres 7. Diminuer le contenu en gras de la viande 8. Privilégier les types de cuisson n'utilisant pas ou que très peu de matières grasses, c'est-à-dire à la vapeur, au four, braisé, poché, grillé ou rôti 9. Éviter les produits contenant des gras saturés ou hydrogénés (gras trans)
	2. Éliminer les aliments à faible valeur nutritive de l'offre alimentaire	<ol style="list-style-type: none"> 10. Éliminer les boissons gazeuses sucrées, celles avec substitut de sucre (boissons diètes) ainsi que les boissons avec sucre ajouté 11. Éliminer les produits dont la liste des ingrédients débute par le terme « sucre » ou un équivalent 12. Éliminer l'offre de pommes de terre frites 13. Éliminer la friture et les aliments panés commerciaux ou préalablement frits 14. Vendre ou offrir des aliments et boissons conformes aux principes d'une saine alimentation à l'occasion des campagnes de financement, d'événements spéciaux, de voyages, de sorties éducatives, etc.
	3. Offrir des lieux adéquats et des conditions favorables lors des repas	<ol style="list-style-type: none"> 15. S'assurer que les lieux utilisés pour les repas sont sécuritaires en tout temps 16. Faire du repas un moment agréable de la journée scolaire, notamment en s'assurant que les endroits où les jeunes mangent sont accueillants et conviviaux
Mode de vie physiquement actif	Orientations	Actions jugées efficaces et prometteuses
	1. Augmenter les occasions d'être actif physiquement, principalement à l'occasion des récréations, de l'heure du dîner, des périodes de service de garde ou dans le cadre des activités parascolaires	<ol style="list-style-type: none"> 1. Offrir une gamme élargie d'activités récréatives 2. Former et soutenir de jeunes leaders 3. Former et soutenir le personnel des services de garde 4. Intégrer dans la grille horaire diverses possibilités d'activités physiques
	2. Offrir des activités qui tiennent compte des intérêts variés des jeunes et adaptées à leurs capacités	<ol style="list-style-type: none"> 5. Associer les jeunes à la détermination de l'offre de service 6. Prévoir des activités répondant de façon particulière aux intérêts des filles 7. Offrir aux élèves du primaire davantage d'activités qui développent la condition motrice 8. Offrir des activités qui misent sur le jeu et le plaisir d'être actif physiquement
	3. Aménager et animer les aires intérieures et extérieures pour optimiser les occasions d'être actif physiquement	<ol style="list-style-type: none"> 9. Mettre à la disposition des jeunes du matériel en bon état, sécuritaire et en quantité suffisante 10. Aménager la cour d'école afin d'inciter à bouger davantage 11. Profiter des temps de pauses pour animer les lieux où les jeunes se retrouvent

THÈME 2 : ÉDUCATION, PROMOTION ET COMMUNICATION

Orientations	Actions présentées à titre d'inspiration
<p>1. Mettre en place différentes activités d'éducation et de promotion qui favorisent une saine alimentation et un mode de vie physiquement actif</p>	<p>1. Intégrer au quotidien des activités de sensibilisation aux saines habitudes de vie</p> <p>2. Inscrire dans le programme de promotion et de prévention des services éducatifs complémentaires des activités liées au développement de saines habitudes de vie</p> <p>3. Sensibiliser l'ensemble des éducateurs à l'importance de promouvoir des attitudes et des comportements essentiels à l'adoption de saines habitudes de vie</p> <p>4. Offrir aux jeunes de nouveaux aliments et mets pour leur permettre de développer leur goût</p> <p>5. Organiser des activités parascolaires qui permettent de développer des habiletés culinaires</p> <p>6. Réaliser régulièrement des activités de promotion qui encouragent l'adoption de saines habitudes de vie (Plaisirs d'hiver; Mois de l'activité physique et du sport étudiant; Marchons vers l'école; Mois de la nutrition; Moi, je croque 5 fruits et légumes; Bien dans sa tête, bien dans sa peau; Pelure de banane; etc.)</p> <p>7. Profiter d'activités spéciales pour sensibiliser les parents aux saines habitudes alimentaires et au mode de vie physiquement actif</p>
<p>2. Informer périodiquement les parents et la communauté des différentes actions mises en place afin qu'ils soutiennent les efforts du milieu scolaire et assurent une continuité</p>	<p>8. Diffuser des messages, des vidéos, etc. sur le site Internet de l'école</p> <p>9. Introduire une section particulière dans un rapport annuel</p> <p>10. Publier des articles dans un journal local ou celui de l'école</p> <p>11. Remettre des brochures publiées par des ministères ou d'autres organismes</p> <p>12. Distribuer régulièrement une lettre d'information</p> <p>13. Distribuer des dépliants produits avec des partenaires du milieu (CSSS, municipalité, etc.)</p> <p>14. Tenir des stands à l'occasion de visites de parents à l'école ou durant des activités sociales de la communauté, etc.</p>

THÈME 3 : MOBILISATION AVEC DES PARTENAIRES

Orientation	Actions présentées à titre d'inspiration
<p>1. Établir ou consolider des partenariats avec la communauté</p>	<p>1. Partager ou utiliser les infrastructures ainsi que les ressources humaines disponibles dans la communauté (municipalité, centre communautaire, club privé, etc.)</p> <p>2. Établir avec la municipalité des corridors sécuritaires vers l'école (signalisation adéquate, accès sécuritaires, réglementation routière, etc.)</p> <p>3. Mettre en place des projets intégrateurs mettant en scène différents groupes du milieu</p> <p>4. Réaliser, en collaboration avec différents partenaires, des projets globaux et concertés de promotion et de prévention</p> <p>5. Faire place à la participation de bénévoles venant des familles et du milieu</p>

TABLEAU 2 PRIORITÉS POUR LE DÉPLOIEMENT DES ORIENTATIONS

Organismes	Priorités	Indicateurs	Cibles et échéancier					
Commissions scolaires Établissements d'enseignement privés	À l'aide d'une grille élaborée par le MELS, dresser un portrait de la situation en regard des orientations de la Politique-cadre pour une saine alimentation et un mode de vie physiquement actif ⁸	<ul style="list-style-type: none"> > Pourcentage des commissions scolaires qui dressent un portrait de leur situation > Pourcentage des établissements d'enseignement privés qui dressent un portrait de leur situation 	<p>100 % Novembre 2007</p> <p><i>4 à 6 semaines après réception de l'outil.</i></p>					
	Adopter une politique locale pour une saine alimentation et un mode de vie physiquement actif ou, au besoin, mettre à jour celle qui existe en tenant compte du contenu de la présente politique et des indications de calendrier incluses dans les tableaux 2 et 3	<ul style="list-style-type: none"> > Pourcentage des commissions scolaires qui ont adopté ou mis à jour une politique locale > Pourcentage des établissements d'enseignement privés qui ont adopté ou mis à jour une politique locale 	<p>100 % Novembre 2007</p> <p><i>Adoption nécessaire. aller en consultation en novembre</i></p>					
	Chaque année, et sur une période de trois ans, dresser à l'aide d'une grille fournie par le MELS, un bilan de l'implantation de la Politique-cadre	<ul style="list-style-type: none"> > Pourcentage des commissions scolaires qui dressent un bilan de l'implantation de la Politique-cadre > Pourcentage des établissements d'enseignement privés qui dressent un bilan de l'implantation de la Politique-cadre 	<p>100 % En janvier de chaque année (2009 à 2011)</p>					
Écoles publiques et centres Établissements d'enseignement privés	Inscrire dans leur planification (plan de réussite, plan d'action ou autre) leur stratégie d'implantation des orientations de la Politique-cadre, en tenant compte des indications de calendrier incluses dans le présent tableau et dans le tableau 3	<ul style="list-style-type: none"> > Pourcentage des écoles publiques et des centres qui se sont donné une stratégie d'implantation des orientations de la Politique-cadre > Pourcentage des établissements d'enseignement privés qui se sont donné une stratégie d'implantation des orientations de la Politique-cadre 	<p>100 % Janvier 2008</p> <p><i>4-8 semaines après la réalisation du portrait.</i></p>					
	Mettre en place les composantes liées aux orientations en matière de saine alimentation (Voir le tableau 3 pour obtenir le calendrier de déploiement des 16 composantes prioritaires)	<ul style="list-style-type: none"> > Nombre de composantes mises en place > Pourcentage des établissements⁹ qui ont atteint le nombre attendu de composantes 	<table border="1"> <tr> <td>Janvier 2008</td> <td>Septembre 2008</td> </tr> <tr> <td>4</td> <td>16</td> </tr> <tr> <td>100 %</td> <td>100 %</td> </tr> </table>	Janvier 2008	Septembre 2008	4	16	100 %
Janvier 2008	Septembre 2008							
4	16							
100 %	100 %							

8. Dans le cas des commissions scolaires, ce portrait inclura la situation de l'ensemble des écoles et des centres sous leur responsabilité.
9. Le terme « établissements » fait référence ici aux écoles primaires, secondaires et aux centres du réseau public ainsi qu'aux établissements d'enseignement privés.

Organismes	Priorités	Indicateurs	Cibles et échéancier		
Écoles publiques et centres Établissements d'enseignement privés	Mettre en place des actions pour actualiser les orientations en matière de mode de vie physiquement actif	> Pourcentage des établissements qui ont mis en place des actions pour chacune des orientations en matière de mode de vie physiquement actif	Septembre		
			2008	2009	2010
			50 %	75 %	100 %
	Mettre en place des actions pour actualiser les orientations en matière d'éducation, de promotion et de communication	> Pourcentage des établissements qui ont mis en place des actions pour chacune des orientations en matière d'éducation, de promotion et de communication	Septembre		
			2008	2009	2010
			50 %	75 %	100 %
Commissions scolaires Écoles publiques et centres Établissements d'enseignement privés	Établir des partenariats avec la communauté en vue d'actualiser les orientations de la Politique-cadre	> Pourcentage des établissements qui ont établi des partenariats avec la communauté	Septembre		
			2008	2009	2010
			50 %	75 %	100 %

*Bilan
En janvier de
chaque année
à partir de
2009 à 2011*

TABLEAU 3 CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE DES ORIENTATIONS LIÉES À UNE SAINTE ALIMENTATION

La mise en œuvre des orientations liées à une saine alimentation se fera en deux temps. Quatre des 16 composantes retenues dans la Politique-cadre seront appliquées à compter de janvier 2008 alors que les autres le seront en septembre 2008. Le tableau ci-dessous propose la répartition attendue. Il est demandé aux commissions scolaires et aux écoles de respecter ce calendrier pour que les jeunes aient le plus tôt possible accès à une saine alimentation à l'école.

THÈME 1 : ENVIRONNEMENT SCOLAIRE

ORIENTATIONS EN MATIÈRE DE SAINTE ALIMENTATION

Janvier
2008

Septembre
2008

	Janvier 2008	Septembre 2008
<p>ORIENTATION 1 Offrir une alimentation variée et privilégier les aliments de bonne valeur nutritive</p> <p><i>Composantes prioritaires :</i></p> <ol style="list-style-type: none"> Offrir des repas composés d'aliments des quatre groupes du <i>Guide alimentaire canadien</i> : légumes et fruits; produits céréaliers; lait et substituts; viande et substituts Composer une assiette principale comprenant au moins un légume d'accompagnement Faire place à une variété de fruits et de légumes Faire place à une variété de jus de fruits purs à 100 % (non sucrés) et de jus de légumes, en plus du lait et de l'eau Privilégier les produits céréaliers à grains entiers Offrir des desserts et collations à base de fruits, de produits laitiers et de produits céréaliers à grains entiers, et éviter ceux riches en matières grasses et en sucres Diminuer le contenu en gras de la viande Privilégier les types de cuisson n'utilisant pas ou que très peu de matières grasses, c'est-à-dire à la vapeur, au four, braisé, poché, grillé ou rôti Éviter les produits contenant des gras saturés ou hydrogénés (gras trans) 	<p>○</p> <p>○</p> <p>○</p> <p>○</p> <p>○</p> <p>○</p> <p>○</p> <p>○</p> <p>○</p>	<p>○</p> <p>○</p> <p>○</p> <p>○</p> <p>○</p> <p>○</p> <p>○</p> <p>○</p> <p>○</p>
<p>ORIENTATION 2 Éliminer les aliments à faible valeur nutritive de l'offre alimentaire</p> <p><i>Composantes prioritaires :</i></p> <ol style="list-style-type: none"> Éliminer les boissons gazeuses sucrées, celles avec substitut de sucre (<i>boissons diètes</i>) ainsi que les boissons avec sucre ajouté Éliminer les produits dont la liste des ingrédients débute par le terme « sucre » ou un équivalent Éliminer l'offre de pommes de terre frites Éliminer la friture et les aliments panés commerciaux ou préalablement frits Vendre ou offrir des aliments et boissons conformes aux principes d'une saine alimentation à l'occasion des campagnes de financement, d'événements spéciaux, de voyages, de sorties éducatives, etc. 	<p>○</p> <p>○</p> <p>○</p> <p>○</p>	<p>○</p> <p>○</p> <p>○</p> <p>○</p>
<p>ORIENTATION 3 Offrir des lieux adéquats et des conditions favorables lors des repas</p> <p><i>Composantes prioritaires :</i></p> <ol style="list-style-type: none"> S'assurer que les lieux utilisés pour les repas sont sécuritaires en tout temps Faire du repas un moment agréable de la journée scolaire, notamment en s'assurant que les endroits où les jeunes mangent sont accueillants et conviviaux 		<p>○</p> <p>○</p>

Tableau 4 Les actions spécifiques aux différents services de la commission scolaire

<p>Les actions des ressources matérielles</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Participer aux différents comités mis en place dans le cadre de l'implantation de cette politique; • Connaître les actions du MELS, du MSSS et du MAPAQ et en assurer le suivi; • Réaliser les actions spécifiques au service dans les domaines ciblés. <p>Domaine de l'alimentation</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mettre à jour les devis des concessionnaires de cafétéria en fonction des 16 composantes de l'orientation 1 de la politique cadre et en tenant compte des indications de calendrier incluses dans les tableaux en annexe; • s'assurer de la formation du personnel des cafétérias, des concessionnaires, des traiteurs intervenant dans les écoles, les centres, les services de garde et de tout autre service alimentaire connexe; • s'assurer de l'hygiène (salubrité, innocuité) dans les lieux où sont manipulés les aliments; • s'assurer que les distributrices présentes dans les écoles offrent des aliments santé, des jus de fruits 100% purs, de l'eau, du lait, des fruits frais. <p>Domaine de l'activité physique</p> <ul style="list-style-type: none"> • Avec les équipes-écoles et les conseils d'établissement, analyser les installations intérieures et extérieures des écoles (pertinentes, stimulantes, sécuritaires et en quantité suffisante); • rechercher et diffuser les nouvelles tendances en matière d'aménagement des aires de jeux intérieurs et extérieurs; • soutenir les écoles dans la préparation des besoins pour renouveler le matériel nécessaire à une activité physique sécuritaire et stimulante; • voir comment l'organisation des services aux élèves (transport, dîner du midi...) peut tenir compte de cette politique sur les saines habitudes de vie; • avec les municipalités, analyser l'état de situation quant à la sécurité des enfants et des personnels qui marchent dans les rues (trottoirs, panneaux limitant la vitesse...) et mettre en place des outils concrets assurant cette sécurité.
--	--

Les actions des services complémentaires	<ul style="list-style-type: none"> • Animer l'ensemble des services dans l'implantation de la politique pour une saine alimentation et un mode de vie physiquement actif; • animer le comité intégrateur de commission; • soutenir la mise à jour des plans de réussite des écoles; • recevoir les plans de réussite bonifiés et coordonner avec les autres services l'actualisation de la politique; • s'assurer du suivi de l'échéancier du MELS et celui de la Commission scolaire; • avec les services de Commission, la table de gestion et le comité intégrateur, dresser l'état de situation des milieux et diffuser les résultats; • orchestrer les formations proposées par le MELS; • orchestrer la réalisation du plan d'action de la Commission scolaire; • s'assurer d'une bonne compréhension de la Politique du MELS et de la Politique locale auprès des services de garde; • Élaborer, à l'aide de partenaires, un programme de formation sur les saines habitudes alimentaires et un mode de vie actif destiné aux adultes intervenant auprès des jeunes.
Les actions des services financiers	<ul style="list-style-type: none"> • Informer les services, les écoles et les centres des subventions liées à l'implantation de la Politique cadre et de la Politique de la Commission scolaire; • assurer une disposition équitable des argents en fonction des besoins et des projets mis en branle dans les écoles pour optimiser la réponse aux besoins identifiés; • •
Les actions des services éducatifs jeunes et adultes	<ul style="list-style-type: none"> • Au primaire, soutenir l'utilisation de la trousse éducative <i>Mes aliments, j'en prends soin!</i> mise à jour par le MSSS; • Collaborer à l'élaboration d'un programme de formation sur les saines habitudes de vie destiné aux jeunes et aux adultes du territoire;
Les actions des services des ressources humaines	<ul style="list-style-type: none"> • S'assurer, avec les directions des écoles, que l'ensemble des personnels des écoles et des centres respecte la Politique du MELS et la Politique locale sur les saines habitudes de vie; • mettre à jour les critères d'engagement de personnes susceptibles de devoir promouvoir la saine alimentation et un mode de vie physiquement actif; •